

**SEANCE du : 20 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

**Secrétaire de séance :** Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistait également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

BDR

**Education Musicale en Milieu Scolaire (EMMS) pour l'année scolaire 2022-2023**

Le conservatoire de musique de l'Agglo2b demande une confirmation du nombre d'heures souhaité par la collectivité dans le cadre de l'Education Musicale en Milieu Scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût horaire de l'intervention est de **55.00 €**. Il reste inchangé par rapport à l'année précédente.

Il est proposé de rester sur un budget équivalent à celui de l'an passé et donc d'accorder la même base de **323 heures**, pour un coût total de **17 765.00 €**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCORDER** aux écoles publiques et privées de Bressuire une intervention annuelle du Conservatoire de musique de **323h00**, soit une dépense de **17 765.00 €** pour l'année scolaire **2022/2023**.
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
*Emmanuelle MENARD*  
Emmanuelle MENARD

